

A.N.G.
Société Anonyme
au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 80, rue de Lourmel
75015 PARIS
R.C.S. PARIS B.382.550.408

918 14593

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20 DECEMBRE 1993**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,

Le 20 Décembre à 10 Heures

Au siège social, à PARIS,

18 FEB 1994

9272

Les administrateurs de la Société A.N.G. se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Nicolas GELIOT.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- . Monsieur Nicolas GELIOT, Président du Conseil d'Administration,
- . Monsieur Christian CLAUSSE, Administrateur,
- . Monsieur René THIODAT, Administrateur,
- . Monsieur Loïc de la ROCHE SAINT ANDRE, Administrateur.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Nicolas GELIOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur René THIODAT assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la libération du capital social.

N-G. RA

LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Président rappelle que, lors de la constitution de la Société, le capital social de 250.000 Francs n'a été libéré que du quart et que le solde de ce capital, soit 187.500 Francs, doit être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il expose au Conseil qu'il convient de procéder à l'appel des trois quarts du montant nominal des actions de numéraire non encore libérées.

Puis il indique aux administrateurs les raisons et l'intérêt de sa proposition.

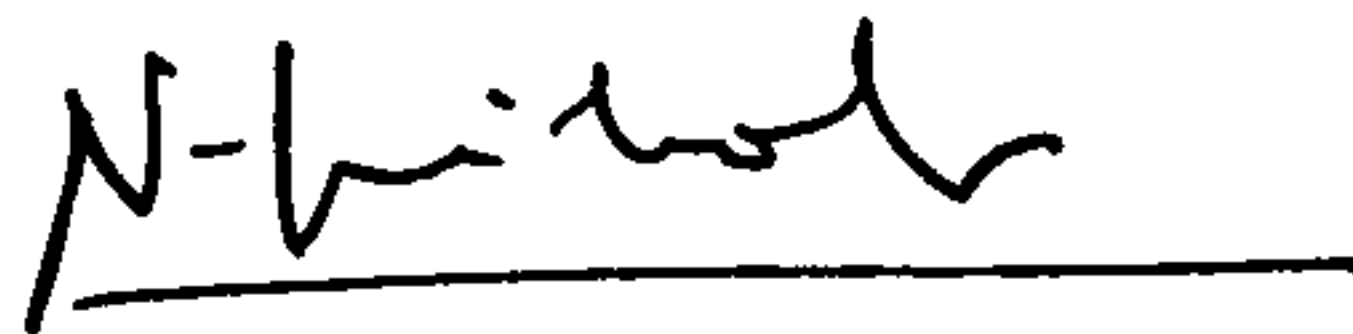
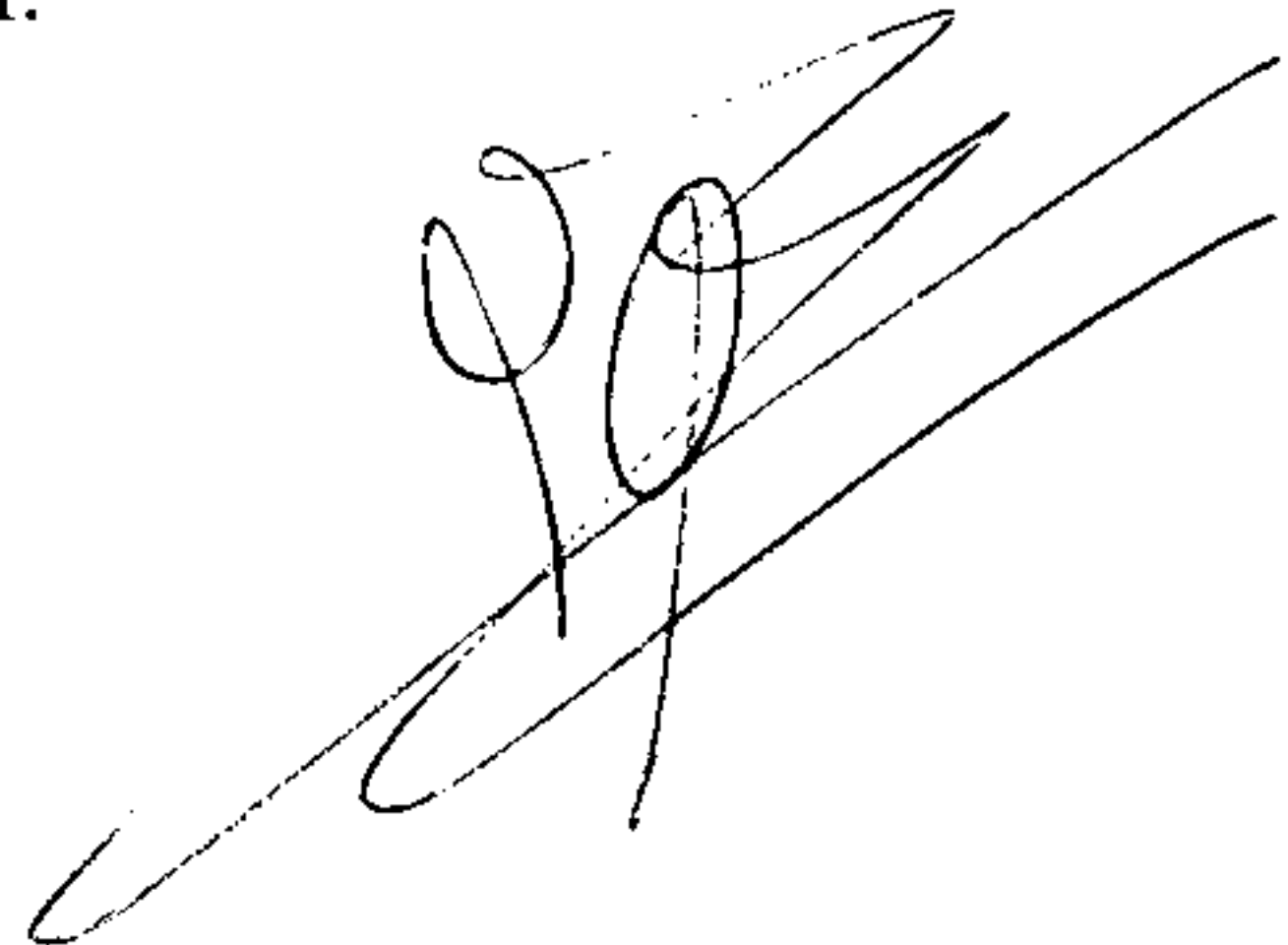
Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité l'appel des trois quarts du montant nominal des actions de numéraire restant à libérer, soit 75 Francs par action.

Il charge son Président d'informer les actionnaires, de recevoir les fonds, les déposer à la banque de la Société, et généralement de faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Michel", written over a horizontal line.A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

A.N.G.
Société Anonyme
au capital de 250.000 Francs
Siège Social : 80, rue de Lourmel
75015 PARIS
R.C.S. BOBIGNY B.382.550.408

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 JANVIER 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le 12 Janvier à 9 Heures,

Au siège social, à PARIS,

Les administrateurs de la Société A.N.G. se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Nicolas GELIOT.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- . Monsieur Nicolas GELIOT, Président du Conseil d'Administration,
- . Monsieur Christian CLAUSSE, Administrateur
- . Monsieur René THIODAT, Administrateur,
- . Monsieur Loïc de la ROCHE SAINT ANDRE, Administrateur.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Nicolas GELIOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur René THIODAT assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur la libération du capital social.

N.G. RT

LIBERATION DU CAPITAL SOCIAL

Le Président rappelle que, lors de la constitution de la Société, le capital social de 250.000 Francs n'a été libéré que du quart et que le solde de ce capital, soit 187.500 Francs, devait être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il rend compte au Conseil de la mission que ce dernier lui a confiée lors de sa réunion du 20 Décembre 1993 consistant à recouvrer le solde non encore libéré des actions émises.

Il indique que les actionnaires ont été informés de la décision du Conseil par lettre du 20 Décembre et que chacun d'eux a libéré le versement correspondant au solde de sa souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

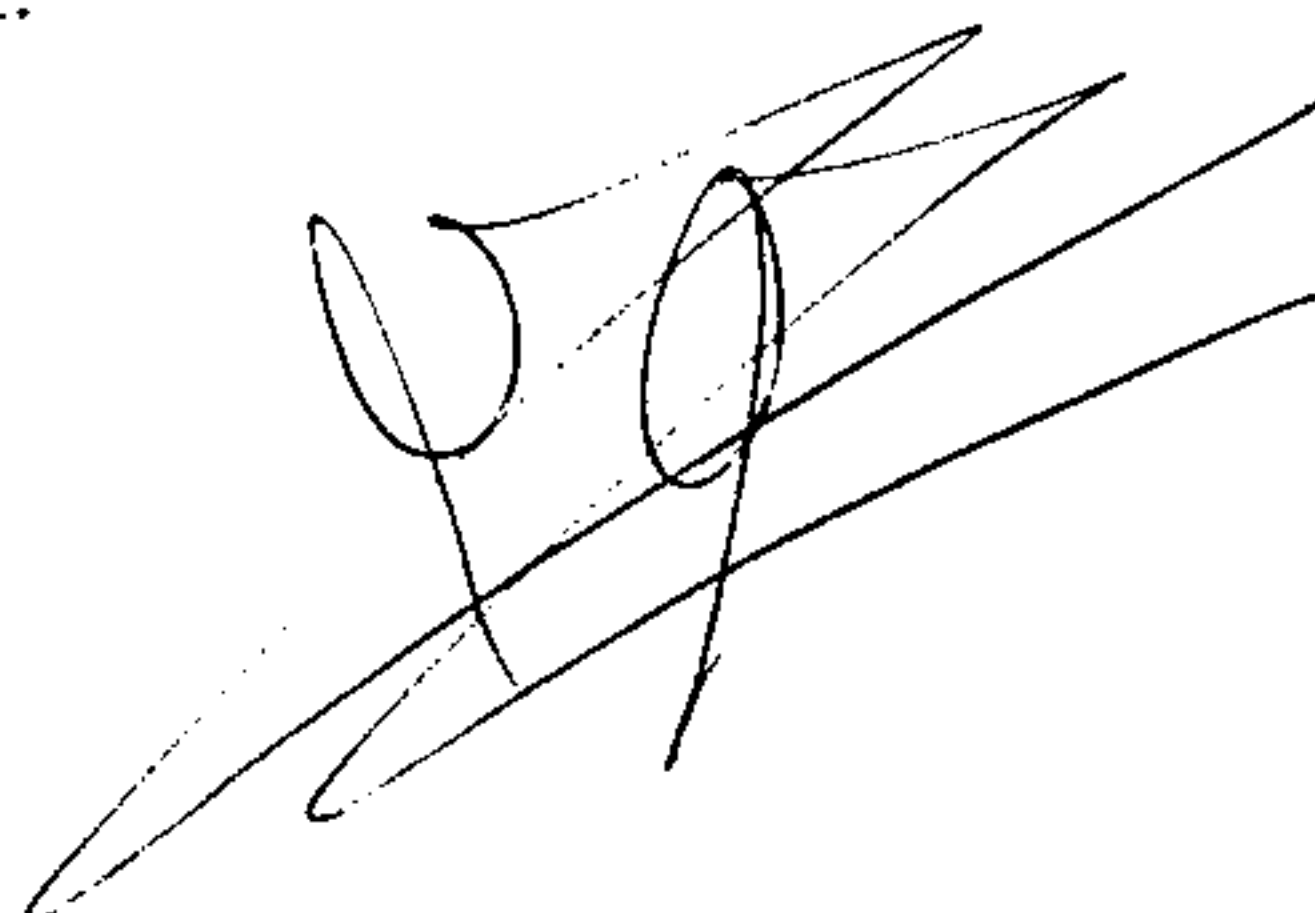
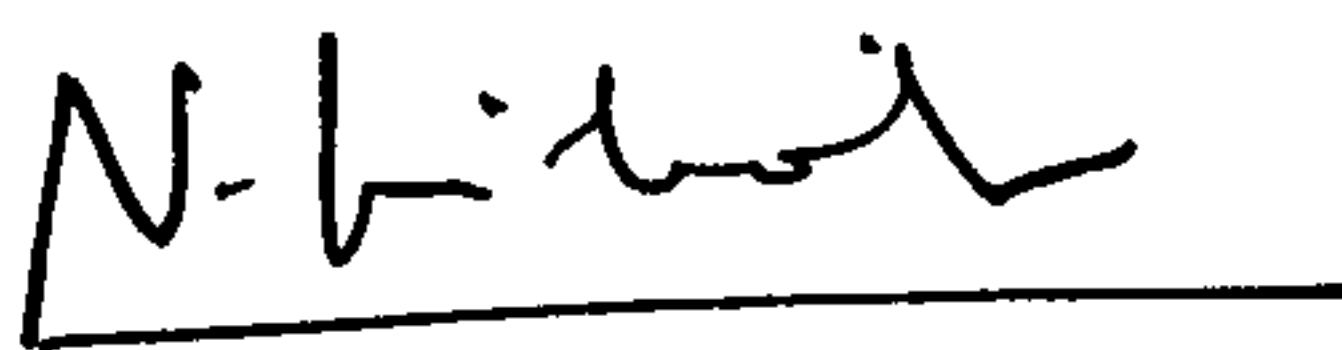
La totalité des fonds correspondant au capital social ayant été versée, le Conseil, à l'unanimité, constate la libération intégrale des 2.500 actions composant ledit capital.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à cette libération.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



DATE 01/02/94

 JAL FOL DATE ECR COMPTE L I B E L L E P I E C E E C H / Q T E D E B I T C R E D I T S O L D E

455010—COMPTE COURANT N.G.

JAL	FOL	DATE	ECR	COMPTE	L I B E L L E	P I E C E	E C H / Q T E	D E B I T	C R E D I T	S O L D E
RE	3	08.12.93			APPORT CHEQUE N.G.	0			70000,00	70000,00 c
RE	3	13.12.93			APPORT CHEQUE N.G.	0			76812,50	146812,50 c
OD	5	30.12.93			REGUL APPORT ACTIONNAIRE	0		750,00		146062,50 c
TOTAUX - 455010								750,00	146812,50	146062,50 c

455011—COMPTE COURANT MR LEYX

OD	5	30.12.93			REGUL APPORT MR LEYX	0			187,50	187,50 c
TOTAUX - 455011								0,00	187,50	187,50 c

455012—C/C MR CHEVAILLIER

OD	5	30.12.93			REGUL APPORT MR CHEVAILL	0			187,50	187,50 c
TOTAUX - 455012								0,00	187,50	187,50 c

455013—COMPTE COURANT M CLAUSSE

OD	5	30.12.93			REGUL APPORT MR CLAUSSE	0			187,50	187,50 c
TOTAUX - 455013								0,00	187,50	187,50 c

455014—COMPTE COUR. MR GROSJEAN

OD	5	30.12.93			REGUL APPORT MR GROSJEAN	0			187,50	187,50 c
TOTAUX - 455014								0,00	187,50	187,50 c

455110—COMPTE COURANT R.T.

OD	2	01.10.93			A NOUVEAU AU 01.10.93	0			1925,00	1925,00 c
RE	3	08.12.93			APPORT CHEQUE R.T.	0			8387,50	10312,50 c

DATE 01/02/94

JAL FOL DATE ECR COMPTE L I B E L L E P I E C E E C H / Q T E D E B I T C R E D I T S O L D E

-----455110---COMPTE COURANT R.T. (SUITE)-----

TOTAUX - 455110 0,00 10312,50 10312,50 c

-----455210---COMPTE COURANT L.R.S.A.-----

RE 3 08.12.93 APPORT CHEQUE L.R.S.A. 0 30375,00 30375,00 c
OD 5 30.12.93 REGUL APPORT MR DABEL 0 187,50 30187,50 c

TOTAUX - 455210 187,50 30375,00 30187,50 c

-----455220---COMPTE COURANT MR DABEL-----

OD 5 30.12.93 REGUL APPORT MR DABEL 0 187,50 187,50 c

TOTAUX - 455220 0,00 187,50 187,50 c

* TOTAUX DU GRAND LIVRE GENERAL *

937,50 188437,50

DATE 01/02/94

 AL FOL DATE ECR COMPTE L I B E L L E P I E C E E C H / Q T E D E B I T C R E D I T S O L D E

-----455010---COMPTE COURANT N.G.-----									
RE	3	08.12.93		APPORT CHEQUE N.G.	0		70000,00		70000,00 c
RE	3	13.12.93		APPORT CHEQUE N.G.	0		76812,50		146812,50 c
OD	5	30.12.93		REGUL APPORT ACTIONNAIRE	0	750,00			146062,50 c
TOTAUX - 455010						750,00	146812,50		146062,50 c
-----455011---COMPTE COURANT MR LEYX-----									
OD	5	30.12.93		REGUL APPORT MR LEYX	0		187,50		187,50 c
TOTAUX - 455011						0,00	187,50		187,50 c
-----455012---C/C MR CHEVAILLIER-----									
OD	5	30.12.93		REGUL APPORT MR CHEVAILL	0		187,50		187,50 c
TOTAUX - 455012						0,00	187,50		187,50 c
-----455013---COMPTE COURANT M CLAUSSE-----									
OD	5	30.12.93		REGUL APPORT MR CLAUSSE	0		187,50		187,50 c
TOTAUX - 455013						0,00	187,50		187,50 c
-----455014---COMPTE COUR. MR GROSJEAN-----									
OD	5	30.12.93		REGUL APPORT MR GROSJEAN	0		187,50		187,50 c
TOTAUX - 455014						0,00	187,50		187,50 c
-----455110---COMPTE COURANT R.T.-----									
OD	2	01.10.93		A NOUVEAU AU 01.10.93	0		1925,00		1925,00 c
RE	3	08.12.93		APPORT CHEQUE R.T.	0		8387,50		10312,50 c

DATE 01/02/94

AL FOL DATE ECR COMPTE L I B E L L E P I E C E E C H / Q T E D E B I T C R E D I T S O L D E

-----455110---COMPTE COURANT R.T. (SUITE)-----

TOTAUX - 455110 0,00 10312,50 10312,50 c

-----455210---COMPTE COURANT L.R.S.A.-----

DE 3 08.12.93 APPORT CHEQUE L.R.S.A. 0 30375,00 30375,00 c
DO 5 30.12.93 REGUL APPORT MR DABEL 0 187,50 30187,50 c

TOTAUX - 455210 187,50 30375,00 30187,50 c

-----455220---COMPTE COURANT MR DABEL-----

DO 5 30.12.93 REGUL APPORT MR DABEL 0 187,50 187,50 c

TOTAUX - 455220 0,00 187,50 187,50 c

* TOTAUX DU GRAND LIVRE GENERAL *

937,50 188437,50
